

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE CE 10<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2018, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Michel Robert, maire  
Madame Annie Houle, conseillère  
Monsieur Denis Vallée, conseiller  
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère  
Monsieur Réal Déry, conseiller  
Monsieur Yvon Forget, conseiller  
Monsieur Pascal Smith, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale, ainsi que monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

**R-95-2018 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**R-96-2018 Adoption du procès-verbal du 12<sup>e</sup> jour de juin 2018**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 12<sup>e</sup> jour de juin 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le procès-verbal du 12<sup>e</sup> jour de juin 2018 soit accepté tel que déposé.

**R-97-2018 Comptes de la période**

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 371 541.65\$ soit acceptée.

**R-98-2018 Rapport du C.C.U. du 27 juin 2018**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27<sup>e</sup> jour de juin 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**R-99-2018 P.I.I.A. – Benjamin Bernard**

Considérant la demande de permis de monsieur Benjamin Bernard relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 099 122 du cadastre du Québec ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

### **R-100-2018 Travaux d'aqueduc rue Val D'or et montée Verchères**

Considérant que des soumissions ont été demandées par appel d'offres public sur SEAO pour des travaux de remplacement d'aqueduc sur la rue Val D'Or et la montée Verchères sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

Considérant que 4 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5<sup>e</sup> jour de juillet 2018, en la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit A. & J.L. Bourgeois au coût de 939 287.80\$ incluant les taxes ;

Il est également résolu que les dépenses excèdent la subvention à recevoir de la TECQ soient déboursées à même le surplus accumulé.

### **R-101-2018 Emprunt temporaire - TECQ**

Considérant qu'en vertu de l'article 1093 du code municipal, la municipalité peut décréter par résolution un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses relativement aux travaux d'aqueduc rue Val D'or et montée Verchères pour lesquelles une subvention de 715 244\$ sera reçue du MAMOT, somme provenant de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que monsieur Michel Robert, maire et madame Sylvie Burelle, directrice générale sont autorisés à contracter l'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins Beloeil – Mont-Saint-Hilaire.

### **R-102-2018 Permission de voirie**

Considérant que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande de procéder à une permission de voirie relativement aux travaux d'aqueduc sur la montée Verchères ;

Considérant que les plans et devis ont été préparés par monsieur Luc Brouillette, ingénieur de la Régie d'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (Régie de l'A.I.B.R.);

Considérant que la municipalité doit obtenir une permission de voirie auprès du Centre de services de Saint-Hyacinthe de ce même ministère ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que monsieur Luc Brouillette, ingénieur est autorisé pour et au nom de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu à procéder à une demande de permission de voirie auprès du ministère.

### **R-103-2018 Conciliation bancaire – Rapport budgétaire comparatif**

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 30 juin 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que ce rapport soit accepté tel que déposé.

## R-104-2018 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que la séance soit levée.



Michel Robert  
Maire



Sylvie Burelle, g.m.a.  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

## Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-97-2018, R-100-2018 et R-101-2018.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 11<sup>e</sup> jour de juillet 2018.



Sylvie Burelle, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière